



Circulaire du Congrès de la FSESP n° 3 (2013)

Destinataires : tous les syndicats affiliés

Cc : les membres du Comité exécutif, des Comités permanents, du Comité des femmes et de l'égalité des sexes

Réf : CFP/DG/AK

Contacts : Diane Gassner/Anneke Krijger

5 novembre 2013

**CONVOCATION AU 9^e CONGRÈS DE LA FSESP
20-23 mai 2014
Centre Pierre Baudis, Toulouse, France**



• EUROPEAN
FEDERATION
OF PUBLIC
SERVICE
UNIONS
• FEDERACIÓN
SINDICAL
EUROPEA DE
SERVICIOS
PÚBLICOS
• FÉDÉRATION
SYNDICALE
EUROPÉENNE
DES SERVICES
PUBLICS
• EUROPEISKA
FEDERATIONEN
FÖR ÖFFENTLIG
ANSTÄLLDAS
FÖRBUND
• EUROPÄISCHER
GEWERKSCHAFTS-
VERBAND FÜR DEN
ÖFFENTLICHEN
DIENST
• ЕВРОПЕЙСКАЯ
ФЕДЕРАЦИЯ
ПРОФСОЮЗОВ
ОБЩЕСТВЕННОГО
ОБСЛУЖИВАНИЯ

Chers collègues,

Comme annoncé dans la circulaire du Congrès de la FSESP n° 1 (2013) et lors de la réunion du Comité exécutif de la FSESP les 8 et 9 novembre 2012, le 9^e Congrès de la FSESP se tiendra à Toulouse en France. Le Congrès débutera le 20 mai 2014 en milieu de matinée et se terminera le 23 mai 2014 à l'heure du déjeuner. Le Congrès de la FSESP sera organisé au Centre de Congrès Pierre Baudis, 11, Esplanade Compans Caffarelli, F-31685 Toulouse Cedex 6 – France.

Cette circulaire fait office de convocation des délégués au Congrès.

Thème de la conférence et format de travail

Le slogan du Congrès de la FSESP sera : Notre Europe : justice sociale, services publics, plein emploi !

Les résolutions suivantes seront soumises au nom du Comité exécutif de la FSESP. Il s'agit de :

1. Une autre Europe
2. Des services publics de qualité (SPQ) au cœur de l'Europe sociale
3. Renforcer les droits des travailleurs et l'emploi en Europe grâce à la négociation collective, au dialogue social et à l'action syndicale
4. Politique économique : de l'austérité à un système plus équilibré de gouvernance économique et sociale
5. Changement climatique : quelles priorités pour le développement durable ?
6. Les droits des travailleurs migrants
7. Abolir les inégalités entre hommes et femmes, lutter contre les écarts salariaux, la violence et la discrimination
8. Des services sociaux pour tous
9. Administration nationale et européenne (NEA) : renforcer l'intérêt général
10. Administrations locales et régionales (ALR) : renforcer la démocratie locale

11. Services sociaux et de santé (SSS) : combattre la libéralisation et répondre aux besoins qui se profilent
12. Entreprises du service public : un facteur clef du développement durable

Les syndicats affiliés ont été priés d'envoyer leurs propres résolutions avant la date butoir du 30 octobre 2013 (Statuts de la FSESP, annexe 2, article 3) ; ces dernières, les résolutions susmentionnées et une ébauche de programme du Congrès seront envoyées dans un courriel séparé.

Composition des délégations

Conformément à la décision du Comité exécutif prise par correspondance via la circulaire du CE n° 12 (2013) avec la date du butoir du 15 septembre 2013, le nombre total de délégués votant sera limité à 598.

Conformément au Règlement du Congrès (Statuts de la FSESP, annexe II, article 5a)) et sur la base des cotisations payées pour l'année 2012 et de la décision du Comité exécutif prise par correspondance via la circulaire du CE n° 12 (2013) avec la date butoir du 15 septembre 2013, les sièges attribués aux délégués votant seront répartis comme suit :

2 sièges seront attribués à chaque organisation affiliée ayant rempli ses obligations financières (*articles 17.4 et 17.8 des Statuts de la FSESP*) pour les années 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013, et ce jusqu'à 66 291 membres. 1 siège supplémentaire sera attribué pour chaque tranche de 66 291 membres en règle supplémentaire, ou une partie de cette tranche.

Chaque sexe devra être également représenté au sein des délégations participant au Congrès (*article 7.4 b) des Statuts de la FSESP*). Les syndicats affiliés ayant rejoint la FSESP pendant l'année précédant le Congrès ont le droit d'envoyer des délégations complètes avec droit de vote au Congrès, à condition qu'ils aient payé leurs cotisations dues avant le Congrès (*article 7.4 c) des Statuts de la FSESP*).

Les affiliés sont encouragés à inclure de jeunes représentants dans leurs délégations.

Le Comité exécutif de la FSESP nouvellement élu se réunira directement après le Congrès. Il est recommandé aux affiliés d'inclure le membre du Comité exécutif de leur pays dans leurs délégations. Ce devrait également être le cas pour les pays bénéficiant d'une aide financière.

Les observateurs et le personnel technique des organisations membres ne peuvent pas représenter plus de la moitié de la délégation (*Statuts de la FSESP, annexe II, article 5 f)*).

Veuillez remplir et renvoyer le formulaire de participation en pièce jointe avant le 31 janvier 2014 au plus tard.

Vote par procuration lors du Congrès

Nous vous renvoyons au paragraphe 18 du Règlement du Congrès : *Toute organisation affiliée empêchée d'assister au Congrès peut donner procuration à une autre organisation du même pays (ou, à défaut, du même collège électoral) pour la représenter.*

Cette procuration n'est valable que si l'organisation mandante en informe le/la Secrétaire général(e) de la FSESP par écrit au moins quatre semaines avant l'ouverture du Congrès.

Aucune organisation ne peut prétendre à plus de trois procurations de vote.

Aide financière

Conformément à la décision du Comité exécutif des 16 et 17 avril 2013, une aide financière sera mise à disposition.

Pour plus d'informations sur les aides financières, voir les Règles applicables à l'aide financière : Congrès 2014 de la FSESP (annexe 1) et le nombre de délégués bénéficiant d'une aide financière par collège électoral ou pays (annexe 2) en pièces jointes à ce courrier.

Conformément à l'article 7.4 b) des Statuts de la FSESP cité ci-dessus et dans les règles applicables à l'aide financière en pièce jointe (annexe 1), chaque sexe doit être également représenté au sein des délégations participant au Congrès.

Pays pouvant solliciter une aide financière :

Russie et Asie centrale :

Kazakhstan, Kirghizstan, Russie, Tadjikistan

Europe centrale :

Bosnie-Herzégovine, République tchèque, Croatie, ARYM, Hongrie, Kosovo, Monténégro, Serbie, République slovaque, Slovénie

Europe du Nord-est :

Arménie, Belarus, Estonie, Géorgie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Ukraine

Europe du Sud-est :

Albanie, Azerbaïdjan, Bulgarie, Moldavie, Roumanie, Turquie

L'aide financière couvre :

- Le transport (billet d'avion APEX ou le moins cher, train, voiture)
- L'hébergement et le petit déjeuner pour maximum 4 nuits à l'Hôtel Royal Wilson, à l'Hôtel Kyriad, au Grand Hôtel d'Orléans, à l'Hôtel Victor Hugo ou à l'Hôtel Ibis Centre (les dépenses personnelles, telles que le téléphone, le minibar, etc. ne sont pas couvertes). La FSESP réservera et paiera l'hébergement des participants bénéficiant d'une aide financière (voir en pièce jointe le formulaire de demande d'aide financière et de participation ; le Secrétariat de la FSESP tentera dans la mesure du possible de respecter votre choix d'hôtel).
- Frais de subsistance pour 5 jours maximum à hauteur de 50 € par jour

Le remboursement s'effectuera en liquide lors du Congrès si toutes les informations nécessaires sont communiquées au Secrétariat le 2 avril 2014 au plus tard.

Dans le cas contraire, le remboursement s'effectuera par virement bancaire (avec frais partagés) à la réception des tickets de voyage originaux.

Les participants bénéficiant d'une aide financière doivent organiser eux-mêmes leur voyage. Sur la base des informations reprises dans le formulaire de demande d'aide financière, le Secrétariat de la FSESP réservera les chambres d'hôtel, paiera l'hébergement et procédera aux remboursements.

Les demandes d'aide financière doivent être reçues par le Secrétariat de la FSESP **le 31 janvier 2014 au plus tard**. Nous déterminerons ensuite, le cas échéant, de quelle manière l'aide financière qui n'aura pas été réclamée pourra être redistribuée.

Visas pour les participants bénéficiant d'une aide financière

Les participants bénéficiant d'une aide financière et qui ont besoin d'un visa pour se rendre sur le territoire français doivent compléter la section correspondante à la page 2 du formulaire de demande d'aide financière et le renvoyer à Nadine Janssen (njanssen@epsu.org) le **31 janvier 2014 au plus tard**. Le Secrétariat de la FSESP veillera à ce que vos demandes de visa soient envoyées à Maya POUJOL, notre contact en France qui traitera vos demandes.

Visas pour les participants ne bénéficiant PAS d'une aide financière

Les participants qui ont besoin d'un visa pour se rendre sur le territoire français et qui ne bénéficient pas d'une aide financière peuvent introduire leur demande en ligne lors de la réservation de leur hôtel à l'adresse http://www.pepss.com/gti/0433/GTI_433_CDT/68/ (voir la section **hôtels** ci-dessous). Maya POUJOL, notre contact en France, traitera vos demandes.

Veuillez respecter la date butoir. Après cette date, nous ne pouvons vous garantir que nous serons en mesure de vous aider.

Hôtels http://www.pepss.com/gti/0433/GTI_433_CDT/68/

La FSESP a chargé le Comité Départemental du Tourisme (CDT)/SLA Service Congrès Groups des réservations d'hôtel pour le Congrès. Le site Internet ci-dessus a été créé en français et en anglais, afin que vous puissiez y faire vos réservations. Maya POUJOL est responsable de notre événement et répondra à toutes vos questions (congres@cdt-haute-garonne.fr – Tél. : +33 5 61 99 70 63). Tous les hôtels sélectionnés sont facilement accessibles en bus/métro ou à pied depuis l'endroit où se tiendra le Congrès (une carte de la zone est disponible sur le site de réservation des hôtels). Une liste des hôtels reprenant les prix est également disponible sur ce site. La date limite pour les réservations et les clauses d'annulation sont reprises dans les conditions générales sur le site. En cas d'annulation, veuillez contacter Maya POUJOL.

Voyage (Conventions Plus de Star Alliance et Air France & KLM Global meetings)

La FSESP a conclu un accord avec Air France et KLM qui appliqueront des réductions sur les prix des billets achetés auprès de ces compagnies aériennes. Ces réductions peuvent être de l'ordre de 4 à 47 %. Vous pouvez utiliser le code lors de la réservation de votre billet en ligne (voir lien dans le tableau ci-dessous) ou lors de votre réservation en agence (fournissez le code à l'agence).

 AIRFRANCE KLM TRANSPORTEURS OFFICIELS OFFICIAL CARRIERS	http://www.airfranceklm-globalmeetings.com/?eid=21004AF 21004AF (valide du 15/05/2014 au 28/05/2014)
--	--

Vous n'êtes aucunement obligé d'avoir recours à ces compagnies aériennes.

Au moment de la rédaction de ce document, la FSESP attend la finalisation d'un accord similaire avec Star Alliance¹. Nous vous tiendrons informés si nous concluons cet accord. Nous devrions avoir une réponse dès la semaine prochaine.

Interprétation

Un service d'interprétation active sera proposé en 9 langues (anglais, allemand, croate, espagnol, finnois, français, italien, russe et suédois) ; nous avons demandé une

¹ Star Alliance = Adria Airways, Aegean Airlines, Air Canada, Air China, Air New Zealand, ANA, Asiana, Austria Airlines, Avianca, Brussels Airlines, Copa Airlines, Croatia Airlines, EgyptAir, Ethiopian Airlines, EVA Airways, LOT Polish Airlines, Lufthansa, Scandinavian Airlines, Shenzhen Airlines, Singapore Airlines, South African Airways, SWISS, TAP Portugal, Thai Airways, Turkish Airlines et United Airlines

interprétation passive en norvégien, danois, grec, portugais et tchèque. Nous tenterons d'aider les participants à l'aide d'une éventuelle aide financière pour le transport et l'hébergement des interprètes/assistants.

Informations complémentaires

Les documents du Congrès et des informations supplémentaires seront envoyés en temps voulu.

Veuillez ne pas oublier la date butoir : **le 31 janvier 2014** pour tout ce qui concerne les inscriptions.

L'ensemble des informations pertinentes pour le Congrès, ainsi qu'un lien vers les Statuts actuels de la FSESP sont disponibles sur le site de la FSESP à l'adresse <http://www.epsu.org/r/630> (veuillez choisir votre langue – zone réservée aux membres, si nécessaire actualisez la page ! nom d'utilisateur : Workers, mot de passe : 8million).

Nous sommes impatients de vous voir à Toulouse.
Cordialement,

Carola Fischbach-Pyttel
Secrétaire général de la FSESP

Liste des pièces jointes disponibles à l'adresse <http://www.epsu.org/a/9885> (zone réservée aux membres - si nécessaire, actualisez la page ! nom d'utilisateur : Workers, mot de passe : 8million).

- Formulaire de participation au Congrès
- Formulaire de demande d'aide financière et de participation
- Annexe 1 : Règles applicables à l'aide financière : Congrès 2014 de la FSESP
- Annexe 2 : Nombre de délégués bénéficiant d'une aide financière par collège électoral ou pays